



MODALITÉS D'INSCRIPTIONS LICENCIÉS

SAISON 2023 - 2024

Créations (nouveaux joueurs), renouvellements (licenciés USV 2022-2023) & mutations (licenciés évoluant dans un autre club la saison précédente)

Dans tous les cas, votre inscription ne sera validée qu'après remise d'un dossier complet, règlement inclus

Pour les joueurs déjà licenciés à l'USV Basket, le renouvellement de licence va vous être envoyé directement au mail que vous avez fourni avec votre licence de la saison dernière. Il s'agit d'un mail contenant un lien hypertexte personnel qui permettra d'accéder directement au formulaire de pré-inscription sur e-licence (outil de la FFBB pour la gestion des licences). Attention de bien vérifier dans vos spams (voir le « *tutoriel e-licence* »).

Si vous êtes nouveau et n'avez pas encore de licence Basket, vous devez envoyer un email à l'adresse usvbasketinscription@gmail.com en précisant votre nom, prénom, date de naissance et adresse mail.

Dans tous les cas vous devez nous rendre un dossier complet d'inscription :

- La fiche « inscription USV Basket 2023 2024 » dûment remplie ;
- La fiche « autorisations 2023-2024 » (autorisation parentale, droit à l'image) dûment remplie et signée ;
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité pour les nouveaux adhérents ;
- Il n'est désormais plus nécessaire pour les mineurs de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive. Il est toutefois obligatoire de répondre à un questionnaire de santé qui vous est communiqué lors de la validation de votre licence sur le site de la FFBB (voir le « *tutoriel e-licence* »). La production d'un certificat demeure lorsque les réponses à ce questionnaire conduisent à un examen médical. **Vous devez conserver ce questionnaire et ne pas nous le communiquer ;**
- Le certificat médical est obligatoire pour les majeurs et pour les sur-classements des mineurs. Pour les majeurs il est obligatoire pour la création de licence et est valable 3 ans en cas de renouvellement de licence. Mais il est dans ce cas nécessaire de répondre à un questionnaire de santé.
- Le règlement de l'adhésion annuelle (voir « *montant des cotisations* »). A noter que pour tout nouveau licencié, un droit d'entrée de 50 euros est demandé.

Le dossier doit être remis complet, sous enveloppe fermée avec le nom du joueur et sa catégorie, à un entraîneur ou un dirigeant. Il peut aussi être mis dans la boîte aux lettres USV basket à l'extérieur du gymnase Matalou, prévue à cet effet. Il est rappelé qu'aucune demande non accompagnée du Règlement total de la cotisation ne sera acceptée.

Nous acceptons différents modes de règlement de l'adhésion, qui peuvent être cumulés :

- Chèque à l'ordre de USV avec possibilité de régler en 3 fois. Il faut nous remettre la totalité du règlement (donc 3 chèques) dès la remise du dossier. Les chèques seront encaissés en septembre, octobre et novembre ;
- Chèques vacances ANCV et Coupons Sport ANCV (avec libellé USV) ;
- Carte PASS+ (l' « USV section Basketball » adhère au programme Passs+ 78) ;
- Pass'Sport ;
- Espèces.

Toute inscription implique l'acceptation du règlement intérieur de l'association, qui est affiché au gymnase Matalou et disponible sur le site Internet de l'USV Basket.

Pour tout renseignements, nous contacter par mail usvbasketinscription@gmail.com